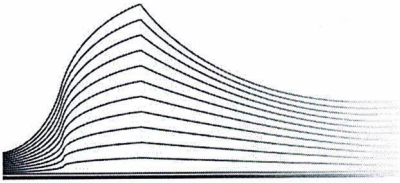


2020/189

Tribunal de l'entreprise de LIEGE  
DIVISION DINANT



ASBL »ARDENNE ET GAUME »  
RUE DU CAMP ROMAIN,79  
5500-FURFOOZ

Exp.: rue Arthur Defoin, 215B

Tél. : 082/211.400

Nos Réf. : 08n1025

Monsieur, Madame,

En retour après avoir satisfait à votre demande.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous envoyer un message à l'adresse :[dinant.rpm.te@just.fgov.be](mailto:dinant.rpm.te@just.fgov.be)

Bien à vous.

Le service RPM est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS OU DEMANDES DE RENDEZ-VOUS, MERCI DE PRIVILEGIER L'ADRESSE ELECTRONIQUE :  
[dinant.rpm.te@just.fgov.be](mailto:dinant.rpm.te@just.fgov.be)

Pr Le greffier,

PBUFFET-assistant

**Volet A :** A compléter dans tous les cas  
**Volet B :** Texte à publier aux annexes au  
 Moniteur belge  
**Volet C :** A compléter uniquement en cas de  
 constitution

**A remplir par le greffe**

**Nombre de pages volet B** 2 page(s)  
 Publication gratuite  
**Tarif société :**  
 Constitution  Modification  
**Tarif association, fondation et organisme :**  
 Constitution  Modification

**FORMULAIRE I – PERSONNES MORALES**  
 Volet A

**Immatriculation (Volets A et C) et publication dans les annexes au  
 Moniteur belge (Volet B)**

**Identification Personne morale (situation avant tout changement éventuel)**

1° Numéro d'entreprise : **0407.791.760** → Ne pas remplir pour une constitution

2° Nom :

**Ardenne et Gaume**

3° Forme légale : **association sans but lucratif**

S'il n'y a pas de siège en  
 BE, indiquer l'adresse de la  
 succursale en BE →

4° Siège(s) ou succursale :

Rue : **rue du Camp Romain** N° : **79** Boîte :

Code postal : **5500** Localité : **Furfooz**

Pays : **Belgique**

Veillez choisir →

5° Si la constitution est la conséquence d'une - veuillez choisir -, indiquer le nom et le  
 numéro d'entreprise des personnes morales - veuillez choisir -

Nom :

N° d'entreprise :

Nom :

N° d'entreprise :

Nom :

N° d'entreprise :

**FACTURE : Les frais de publication doivent être réglés au préalable par virement ou chèque.**

Facture au siège PM  Adresse de facturation différente (compléter ci-dessous)

Langue de facturation :

Nom :

(Eventuel) service :

(Eventuel) destinataire :

Rue :

N° :

Boîte :

N° TVA : BE

Code postal :

Localité :

E-mail : @

**Instructions pour  
 Volet B**

- Le texte doit être dactylographié ou imprimé de manière lisible sans rature ni correction.
- Il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ni empiéter sur les zones réservées aux greffes et au *Moniteur belge*.
- Tout texte doit être signé par les personnes compétentes.
- L'intitulé doit être rempli complètement.

*Handwritten notes and signatures:*  
 - Top left: *eta* (underlined)  
 - Top right: *AA*  
 - Middle left: *g*  
 - Middle: *Handwritten signature*  
 - Middle right: *Handwritten signature*



Monteur belge (Volet B)  
 immatriculation (Volets A et C) et publication dans les annexes au

Identification Personne morale (l'usager avertit tout changement éventuel)  
 1° Numéro d'entreprise: 0407.791.789  
 2° Nom: Ardenne et Gamme

2° N° d'ass. de siège en  
 BE: 0407.791.789  
 3° N° d'ass. de siège en

3° Forme légale: association sans but lucratif  
 4° Siège(s) ou succursale:  
 Rue, rue du Camp Remain  
 Code postal: 6300 Localité: Pateux  
 Pays: Belgique

5° Si la constitution est la conséquence d'une - veuillez choisir - indiquer le nom et le  
 numéro d'entreprise des personnes physiques - veuillez choisir -

Nom:  
 N° d'entreprise:  
 Nom:  
 N° d'entreprise:  
 Nom:  
 N° d'entreprise:

FACTURE: Les frais de publication doivent être réglés au préalable par virement ou chèque.

Facture au siège PM  Adresse de facturation différente (complet de-bassus)  
 Langue de facturation:  
 Nom:  
 (Eventuel) service:  
 (Eventuel) destinataire:  
 Rue:  
 N°:  
 Code postal:  
 Localité:  
 E-mail:  
 N° TVA: BE

instructions pour  
 Volet B)

- a) La facture doit être datée et signée par le représentant légal de la personne morale.
- b) Il ne peut dépasser les limites de cette rubrique et doit être accompagné des pièces et annexes aux articles 2 et 3.
- c) Tout texte doit être écrit en français.
- d) L'initiale doit être remplie complètement.



Volet B

## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Obligatoire de remplir  
N° d'entreprise (sauf  
constitution), nom, forme légale  
siège(s) (rue, n°, code postal,  
localité)

Deposé au greffe du Tribunal de  
l'entreprise de Liège, division Dinant le  
- 3 AOÛT 2020  
Greffe  
Le greffier

N° d'entreprise : **0407 791 760**

**Nom**

(en entier) : **Ardenne et Gaume**

(en abrégé) : **A&G**

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **rue du Camp Romain, 79 - 5500 Furfooz**

### Objet de l'acte : **Composition du Conseil d'administration**

Au cours de l'Assemblée générale du 27 juin 2020 d'Ardenne et Gaume asbl à Fleurus, ont été élus en tant qu'administrat.rice.eur.s :

AMORY Bénédicte, Square de l'Europe, 20 - 1150 Woluwé Saint-Pierre; N.N. 59.05.29 - 296.11  
DESCAMPS Charlotte, rue de Strichon, 83 - 1495 Tilly ; N.N. 91.01.17 - 284.57  
CORBEEL Philippe, rue Boverie, 12 - 6921 Chanly (Wellin) ; N.N. 66.07.13 - 029.46,  
DELWARTE Xavier, rue Hurtebise, 35 - 7130 Binche ; N.N. 69.01.19 - 035.75  
DETIFFE Nicolas, rue du Nouveau Monde, 120 b - 7060 Soignies ; N.N. 81.06.28 - 097.30  
HENNERESSE Thomas, Grand'Route, 50 b, Bte 3 - 1435 Corbais ; N.N. 88.10.20 - 117.37  
TAZIAUX Jean-Luc, Charreau de Dréhance, 23 - 5500 Anseremme ; N.N. 50.07.22 - 023.28

ont démissionné en tant qu'administrateurs :

BAUFFE Christophe, N.N. 69.10.16 - 157.09  
DUBOIS Corine, N.N. 59.01.22 - 272.23  
TELLIER Danièle, N.N. 39.01.31 - 048.42  
WOUé Léon, N.N. 39.02.24 - 131.79

a été révoqué en tant qu'administrateur :

JACOBS Pierre, N.N. 43.04.19 - 249.15

administrateur sortant en fin de mandat :

DUFRENE Marc, N.N. 61.08.18 - 243.69

candidats administrateurs non retenus à l'issue du vote car numerus clausus atteint :

DELVINGT Willy, N.N. 38.02.21 - 291.85  
HERINCKX Vincent, N.N. 70.01.05 - 221.39

Au terme de cette Assemblée générale, le Conseil d'administration est composé de quinze membres dont les noms suivent :

AMORY Bénédicte, administratrice  
BONNET Marine, administratrice  
DESCAMPS Charlotte, administratrice  
JOWA Elisabeth, administratrice  
LAURENT Sophie, administratrice  
CLESSE Bernard, administrateur  
CORBEEL Philippe, administrateur  
DARCIS Jean-Michel, administrateur  
DELWARTE Xavier, administrateur  
DETIFFE Nicolas, administrateur  
GOFFIN Christophe, administrateur



libre  
et  
Mortier  
refus



*Handwritten notes and signatures:*  
- A large signature at the top left.  
- The letters 'AA' written in a circle.  
- The letters 'AA' written below the circle.  
- A large flourish or signature below the 'AA's.

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'avis au greffe

0107 791 780

Arbonne et Gains  
A&G

Arbonne et Gains

1000 du Camp Romain, 78 - 8800 Froidos

### Composition du Conseil d'Administration

Au cours de l'Assemblée générale du 27 juin 2020 d'Arbonne et Gains et à Froidos, ont été élus en tant qu'administrateurs les suivants :

- AMORY Bénédict, Square de l'Europe, 20 - 1180 Woluwe Saint Pierre; N. N. 88 05 29 - 288 11
- DESCAMPS Christophe, rue de Sticton, 83 - 1498 Tilly; N. N. 81 01 17 - 284 67
- CORREY Philippe, rue Bovenel, 15 - 6851 Chéry (Vervins); N. N. 88 07 18 - 080 40
- DEUWANTE Xavier, rue Induppe, 38 - 7100 Seneffe; N. N. 88 07 18 - 080 40
- DETFE Nicolas, rue du Nouveau Monde, 120 B - 1000 Drogenb. N. N. 81 08 22 - 097 30
- HENNERESSE Thomas, Grand'Rue, 80 B 818 - 1408 Courcelles; N. N. 88 10 10 - 117 37
- TATIAUX Jean-Luc, Château de Châtenoy, 23 - 8200 A. Casemiro; N. N. 88 12 22 - 121 28

- ont été réélus en tant qu'administrateurs :
- BAURFE Christophe, N. N. 88 10 18 - 18 19
- DUBOIS Corine, N. N. 88 01 22 - 272 23
- TELLIER Danièle, N. N. 28 01 21 - 046 42
- WOUÉ Laor, N. N. 88 02 24 - 131 19

ont été réélus en tant qu'administrateurs :

JACOBS Pierre, N. N. 43 04 18 - 248 12

administrateur sortant en fin de mandat :

LUTREME Marc, N. N. 81 08 18 - 243 63

Les candidats administrateurs non retenus à l'issue du vote ont communiqué leurs noms suivants :

- AMORY Bénédict, administrateur
- BONNET Mehine, administrateur
- DESCAMPS Christophe, administrateur
- JOUVA Etienne, administrateur
- LAURENT Sophie, administrateur
- CLESSE Bernard, administrateur
- CORREY Philippe, administrateur
- CARIS Jean-Michel, administrateur
- DEUWANTE Xavier, administrateur
- DETFE Nicolas, administrateur
- GORRIN Christophe, administrateur

HENNERESSE Thomas, administrateur  
HERMANNNS Jean-François, administrateur  
RENNESON Jean-Luc, administrateur  
TAZIAUX Jean-Luc, administrateur

Le 9 juillet 2020, lors du 1<sup>er</sup> OA d'Ardenne et Gaume asbl à Dinant, il a été décidé conformément à la nouvelle loi des asbl de travailler en gouvernance partagée (horizontale) et de ne plus nommer de Président et Vice-Président.

Néanmoins pour le bon fonctionnement de l'asbl, l'OA a ouvert les postes de cotrésorier et de cosecrétaire.

Deux administratrices et un administrateur ont été élus au poste de cosecrétaire :

BONNET Marine, administratrice cosecrétaire  
DESCAMPS Charlotte, administratrice cosecrétaire  
HERMANNNS Jean-François, administrateur cosecrétaire

Deux administrateurs ont été élus au poste de cotrésorier :

RENNESON Jean-Luc, administrateur cotrésorier  
TAZIAUX Jean-Luc, administrateur cotrésorier

L'OA du 9 juillet 2020 a également accepté la candidature de M. Guy de Groulart (membre effectif, non administrateur) pour le poste de Commissaire aux comptes de l'asbl.

*Jean Delwarte,  
administrateur*

DEWARTE

BONNET, DESCARRS, TAZIAUX

B

[Handwritten signature]

Mr

[Handwritten signature]

BONNET

JOWA

HENRIPOPE Thomas administrateur  
HERMIAUX Jean-François administrateur  
PERRIERON Jean-Luc administrateur  
TAZIAUX Jean-Luc administrateur

[Faint handwritten notes]

Le 8 juillet 2020, l'Assemblée Générale de l'Union a décidé d'attribuer à l'Union le droit de participer en tant que titulaire en complément (pour les fonds) et de participer de l'Assemblée Générale de l'Union pour le bon fonctionnement de l'Union. L'AG a également eu lieu le 8 juillet 2020, et de constater

Deux administrateurs et un administrateur ont été élus au poste de co-président

BONNET Martin, administrateur co-président  
DESCARRS Charles, administrateur co-président  
HERMIAUX Jean-François, administrateur co-président

Deux administrateurs ont été élus au poste de coprésident

PERRIERON Jean-Luc, administrateur coprésident  
TAZIAUX Jean-Luc, administrateur coprésident

L'AG du 8 juillet 2020 a également élu le comité de M. Guy de Goussier (président effectif), non administrateur, au poste de Commissaire aux Comptes de l'Union.

[Faint handwritten notes at the bottom left]



# PV Assemblée générale - 27 juin 2020

Greffe : Julien Preud'homme

Récolte, dépouillement et comptabilisation des votes : Marine Bonnet, Dominique Rosengarten, Johanna Martens, Jessica Delangre

Maitres de séance : Jean-François Hermanns et Jessica Delangre

Gestion de la visioconférence par Zoom : Marine Bonnet et Dominique Rosengarten

Maitre du temps et appui technique : Christophe Goffin

Début de l'assemblée générale : 9 h30

Deposé au greffe du Tribunal de  
l'entreprise de Liège, division Dinant le

- 3 AOUT 2020

Le greffier

## 1. Validation du quorum

Présents (en gras, les personnes qui ne sont pas membre effectif au début de l'assemblée générale): Christophe Bauffe, Marine Bonnet (procuration **Matthieu Bonaventure**), Sébastien Carbonnelle (procurations Philippe Corbeel et **Olivier Roberfroid**), Clyde Coppens (procuration **Corentin Poncelet**), Jean-Michel Darcis (procurations Eric Steckx et François Corhay), Guy de Groulart, Jessica Delangre (procuration Jean-Pierre Raquez), Willy Delvingt (procurations Bernard Clesse et Cédric Vermeulen), Nicolas Detiffe, Corine Dubois (procurations Roland Minguet et René Dumoulin), Marc Dufrière, Damien Ertz, Christophe Goffin, Morgan Guidez, Marc-Antoine Haeghens (procuration Michael Leyman), Catherine Hallet, Thomas Henneresse (procuration Michel Rongvaux), Sophie Herinckx, Vincent Herinckx, Françoise Hermanns (procurations Christine Devillers et Michael Salme), Jean-François Hermanns (procurations Serge Bertrand et Françoise Chantraine), Georges Hoyos, Pierre Jacobs (procuration Didier Bonni), Elisabeth Jowa (procuration Yves Demanet), Aurélien Kaiser, Julien Preud'homme (procurations Marie-Eve Charlot et Claude Deschuyteneer), Jean-Luc Renneson (procurations Philippe Goffaux et Benoît de Seille), Dominique Rosengarten, Philippe Thonon, Daniel Tyteca, Tanguy Verhaeghe (procuration Sophie d'Ansembourg), **Arielle Guillaume** (procurations **Romain Dejaegere** et **Benjamin Coos**), **Jean-Luc Taziaux**, **Mikael George** (procuration **Thibaut Goret**), **Charlotte Descamps** (procuration **Anne-Laure Jacquemart**), **Xavier Delwarte**, **Sébastien Lezaca** (procuration **Peggy Schillemans**), **Johanna Martens**, **Cécile Libioule**, **Pierrette Nyssen**, **Laurence Delahaye**, **Quentin Hubert**, **Ludovic Bouteligier**, **Daniel Poisson**, **Marc Paquay**, **Lionnel Massart**, **Bénédicte Amory**.

Le nombre actuel des membres effectifs d'Ardenne & Gaume est de 62 personnes. Le nombre de membres effectifs présents, représentés par procuration ou présents par vidéoconférence atteint 52. Ce quorum de 52/62 dépasse donc la majorité simple (article 12 des statuts) et même les 2/3 ce qui permet d'ajouter un point à l'ordre du jour (article 13). L'assemblée générale de ce jour est donc valide pour traiter les différents points à l'ordre du jour et même d'y ajouter un point.

*Handwritten signatures and initials: AB, MB, and a large signature.*

AG 27 Juin 2020



# PV Assemblée générale - 27 Juin 2020

Maitre du temps et appui technique : Christophe Goffin  
Gestion de la visioconférence par Zoom : Marine Bonnet et Dominique Rosengarten  
Maitres de séance : Jean-François Hermans et Jessica Delange  
Rosengarten, Johanna Martens, Jessica Delange  
Récopte, dédoublement et comptabilisation des votes : Marine Bonnet, Dominique  
Greffe : Julien Proudhomme

Début de l'assemblée générale : 9 h30

## 1. Validation du quorum

Présents (en gras, les personnes qui ne sont pas membres effectifs au début de l'assemblée générale) : Christophe Bauffe, Marine Bonnet (procuration Matthieu Boursventure), Sébastien Carbonnelle (procuration Philippe Corbel et Olivier Robert), Clyde Copens (procuration Corinne Poncelet), Jean-Michel Darcs (procuration Eric Pech et François Carhay), Guy de Groult, Jessica Delange (procuration Jean-François Hermans), Willy Delvaux (procuration Bernard Gresse et Cécile Vermulen), Nicolas Dettlé, Corine Dubois (procuration Roland Minguet et René Dumoulin), Marc Dutréne, Damien Eitz, Christophe Goffin, Morgan Guidet, Marc-Antoine Hagbert (procuration Michael Luyman), Catherine Hallet, Thomas Hennereuse (procuration Michel Ronvaux), Sophie Henackx, Vincent Henackx, Françoise Hermans (procuration Christine Devillers et Michel Salmé), Jean-François Hermans (procuration Serge Bertrand et Françoise Chantaine), Georges Hoyot, Pierre Jacobs (procuration Didier Bonni), Elisabeth Jova (procuration Yves Domanet), Aurélien Kaiser, Julien Proudhomme (procuration Marie-Eve Chahot et Claude Deschuyttere), Jean-Luc Kennson (procuration Philippe Goffin et Benoît de Seille), Dominique Rosengarten, Philippe Thonon, Daniel Tyssac, Tanguy Verheyre (procuration Sophie d'Assenbourg), Ahille Guillaume (procuration Romain Djezgere et Benjamin Coos), Jean-Luc Tazioux, Mikael George (procuration Thibaut Goret), Charlotte Descamps (procuration Anne-Laure Jacquemart), Xavier Delwaert, Sébastien Lesca (procuration Peggy Schilleman), Johanna Martens, Cécile Lidouille, Pierrette Nyssen, Laurence Delahaye, Quentin Hubert, Ludovic Bouteigier, Daniel Poisson, Marc Padoux, Lionel Massart, Bénédicte Anory.

Le nombre actuel des membres effectifs d'Ardenne & Gaume est de 63 personnes. Le nombre de membres effectifs présents, représentés par procuration ou présents par vidéoconférence atteint 53. Ce quorum de 82,5% dépasse donc la majorité simple (article 13 des statuts) et même les 2/3 ce qui permet d'ajouter un point à l'ordre du jour (article 13). L'assemblée générale de ce jour est donc valide pour traiter les différents points à l'ordre du jour et même d'y ajouter un point.



## 2. Approbation par l'assemblée du PV de l'AG du 18 mai 2019

Guy de Groulart fait remarquer qu'il y a une erreur dans le PV de l'AG de 2019 envoyé avec la convocation, car le point 7 concernant les nouveaux statuts est incomplet. Jean-François Hermans fait alors lecture de l'intégralité de ce paragraphe 7 tel qu'il se trouve dans les archives officielles de l'asbl. Comme il ressort de cette lecture, les huit lignes en question correspondent à l'explicitation de l'un des points ayant été débattus au point 7 et décidés à l'époque. L'OA présente ses excuses pour avoir transmis un document incomplet à la place du PV définitif de la réunion du 18 mai 2020.

Guy de Groulart fait également remarquer un manque de rigueur dans la tenue de la liste des membres effectifs. Cette liste doit être consultable au siège social et des informations supplémentaires sur la mise à jour de cette liste devraient être fournies (justification de suppression de membres). Jessica Delangre signale que ce document est disponible au format électronique et consultable sur rendez-vous au bureau d'Ardenne & Gaume. Elisabeth Jowa ajoute que la version papier sera également bientôt disponible.

L'assemblée, à l'issue de deux votes successifs, décide à plus de 2/3 une large majorité pour chacun de ces points, que les questions évoquées par Guy de Groulart, bien que pertinentes, ne remettent pas en cause la tenue de la présente assemblée générale.

À l'issue d'un troisième vote, le PV de la réunion du 18/05/2019 tel qu'il a été lu pendant la séance par Jean-François Hermans est approuvé à la majorité par l'assemblée (38 voix pour, 5 voix contre, 9 absentions). Il peut être classé dans les documents officiels de l'asbl.

## 3. Election des nouveaux membres effectifs

Georges Hoyos attire l'attention sur les compétences des membres effectifs et signale qu'il ne faut pas spécialement se concentrer sur les compétences naturalistes, mais sur les compétences en matière de gestion (administrative, financière). Quelques membres rejoignent cette idée.

Deux membres suggèrent par procuration (Bernard Clesse et Cédric Vermeulen via Willy Delvingt) à ce que les nouveaux membres effectifs soient élus à vote secret. Les organisateurs de l'assemblée prennent note de cette suggestion mais pour cette année le vote a lieu à main levée, comme prévu dans la convocation.

Une incompréhension apparaît dans la feuille de route de l'assemblée générale : les personnes ayant remis une candidature pour les postes d'administrateurs/trices et de membres effectifs ne sont pas repris dans la liste des candidats membres effectifs, mais seulement dans la liste des candidats administrateurs. Les organisateurs expliquent que c'était dans le but d'éviter que leur présentation ne se trouve deux fois dans les documents.

Pour éviter ce type de problème à l'avenir, les candidats membres effectifs et administrateurs devront être repris dans les deux listes. Cela ne pose pas de problème à une majorité de



~~Signature~~  
AB  
TB



PV défini de la réunion du 18 mai 2020.  
L'assemblée a l'issue de deux votes successifs, décide à plus de 2/3 une large majorité pour chacun de ces points, que les questions évoquées par Guy de Grouzet, bien que pertinentes, ne remettent pas en cause la tenue de la présente assemblée générale.

Guy de Grouzet fait également remarquer un manque de rigueur dans la tenue de la liste des membres effectifs. Cette liste doit être consultable au siège social et des informations supplémentaires sur la mise à jour de cette liste devraient être fournies (justification de suppression de membres). Jessica Delange signale que ce document est disponible au format électronique et consultable sur rendez-vous au bureau d'Arteme & Gaume. Elisabeth Lorenz ajoute que la version papier sera également bientôt disponible.

À l'issue d'un troisième vote, le PV de la réunion du 18/05/2019 tel qu'il a été lu pendant la séance par Jean-François Hermans est approuvé à la majorité par l'assemblée (38 voix pour, 2 voix contre, 9 abstentions). Il peut être classé dans les documents officiels de l'ASBL.

### 3. Election des nouveaux membres effectifs

Georges Froyoz attire l'attention sur les compétences des membres effectifs et signale qu'il ne fait pas spécialement se concentrer sur les compétences naturalistes, mais sur les compétences en matière de gestion (administrative, financière). Quelques membres rejoignent cette idée.

Deux membres suggèrent par procuration (Bernard Clesse et Cédric Vermeulen via Willy Devring) à ce que les nouveaux membres effectifs soient élus à vote secret. Les organisateurs de l'assemblée prennent note de cette suggestion mais pour cette année le vote à main levée, comme prévu dans la convocation.

Une incompréhension apparaît dans la feuille de route de l'assemblée générale : les personnes ayant remis une candidature pour les postes d'administrateurs et de membres effectifs ne sont pas repris dans la liste des candidats membres effectifs, mais seulement dans la liste des candidats administrateurs. Les organisateurs expliquent que c'était dans le but d'éviter que leur présentation ne se trouve deux fois dans les documents.

Pour éviter ce type de problème à l'avenir, les candidats membres effectifs et administrateurs devront être repris dans les deux listes. Cela ne pose pas de problème à une majorité de

membres effectifs, ayant bien compris à la lecture du programme de l'assemblée et des candidatures qu'il coulait de source qu'une personne présentant sa candidature comme administrateur/trice la posait également comme membre effectif.

Des participants à l'assemblée exigent que chaque candidat membre effectif soit élu séparément, il n'y a donc pas de vote global pour l'ensemble de la liste des candidats. Cette procédure est acceptée et au terme de ces votes nous constatons que chacun des candidats a été élu à une large majorité. Les résultats des votes individuels sont les suivants :

**Tous les candidats membres effectifs sont élus à la majorité :**

Candidat.es	Oui	Non	Abstention
Mr Quentin Hubert	45		7
Mr Olivier Roberfroid	45		7
Mme Cécile Libioule	43	2	7
Mr Mikael Georges	43	2	7
Mr Marc Paquay	46	2	4
Mr Matthieu Bonaventure	43	2	7
Mr Sébastien Lezaca	43	2	7
Mme Anne-Laure Jacquemart	46	2	4
Mr Thierry Dewitte	46	2	4
Mme Johanna Martens	45	3	4
Mme Laurence Delahaye	46	2	4
Mme Pierrette Nyssen	43	2	7
Mme Christine Hoper	43	2	7
Mr Ludovic Bouteligier	43	2	7
Mme Arielle Guillaume	43	2	7
Mr Remy Leblon	46	2	4
Mr Corentin Poncelet	45	3	4
Mr Thibaut Goret	44	5	3
Mme Peggy Schillemans	43	2	7
Mr Benjamin Coos	46	2	4
Mr Daniel Poisson	43	2	7
Mr Romain Dejaegere	46	2	4
Mr Lionel Massart	47	1	4
Mr Xavier Delwarte	44	2	6
Mme Bénédicte Amory	43	2	7
Mme Charlotte Descamps	43	2	7
Mr Jean-Luc Taziaux	46	2	4



AG 23 juin 2021

administrateur/trice la posséd également comme membre effectif  
candidatures qu'il coulait de source qu'une personne présentant sa candidature comme  
membres effectifs, ayant bien compris à la lecture du programme de l'association et de

à été élu à une large majorité. Les résultats des votes individuels sont les suivants :  
procédure est acceptée et au terme de ces votes nous constatons que chacun des candidats  
séparément, il n'y a donc pas de vote global pour l'ensemble de la liste des candidats. Cette  
Des participants à l'assemblée exigent que chaque candidat membre effectif soit élu

Tous les candidats membres effectifs sont élus à la majorité :

Candidat.es	Oui	Non	Abstention
Mr Jean-Luc Taziaux	46	2	4
Mme Charlotte Descamps	43	2	7
Mme Bénédicte Amory	43	2	7
Mr Xavier Delwarte	44	2	6
Mr Lionel Massart	47	1	4
Mr Romain Dejagerre	46	2	4
Mr Daniel Poisson	43	2	7
Mr Benjamin Coos	46	2	4
Mme Peggy Schillmans	43	2	7
Mr Thibaut Goret	44	2	3
Mr Corentin Poncelot	45	3	4
Mr Remy Ledion	46	2	4
Mme Arielle Guillemins	43	2	7
Mr Ludovic Bouteligier	43	2	7
Mme Christine Hober	43	2	7
Mme Pierrette Nysen	43	2	7
Mme Laurence Delshaye	46	2	4
Mme Johanna Martens	45	3	4
Mr Thierry Dewitte	46	2	4
Mme Anne-Laure Jacquemart	46	2	4
Mr Sébastien Jézus	43	2	7
Mr Mathieu Bonaventure	43	2	7
Mr Marc Paduay	46	2	4
Mr Mikael Georges	43	2	7
Mme Cécile Lihouille	43	2	7
Mr Olivier Robertroid	45	2	7
Mr Quentin Hubert	45	2	7

Handwritten initials: S, BA, AB, TB

Handwritten signatures and scribbles at the top of the page.



## 4. Présentation du rapport d'activités de 2019

Jessica Delangre, Marine Bonnet, Elisabeth Jowa, Sébastien Carbonnelle, Marc-Antoine Haeghens, Julien Preud'homme, Marc Dufrêne présentent le rapport d'activité.

Willy Delvingt signale qu'il faudra tenir compte des budgets et de la conjoncture financière wallonne globale à venir pour la publication de nos revues.

Un membre signale que les CEN est d'un niveau scientifique bien inférieur à la revue P&R ; un autre membre trouve que ce n'est pas le cas et que c'est simplement scientifique avec un axe différent. Un membre indique qu'il trouve que la forme (layout) du P&R est dépassée.

Sébastien Carbonnelle explique ce qui est prévu à l'avenir, par an : 3 CEN + 1 numéro « CEN » avec du contenu de type P&R en fin d'année, qui comprendra aussi notre rapport d'activité.

Jean-Michel Darcis signale que du côté du DNF, l'aspect horizontal des CEN est très bien perçu et très remarqué, cela a un impact très positif.

Christophe Goffin demande si l'investissement pour rédiger les CEN vaut la peine pour si peu de membres actuellement. Ces propos sont appuyés par Pierre Jacobs. Sébastien Carbonnelle rappelle que les bénéfices sont difficiles à évaluer (à court terme) et qu'il serait bien de penser à solliciter des subventions pour la rédaction de ce type de contenu qui n'existe pas ailleurs.

Catherine Hallet explique les raisons pour lesquelles le DNF avait supprimé de nombreux abonnements au P&R : beaucoup d'agents ne les lisaient pas, le DNF a donc choisi pour des raisons budgétaires de ne plus garder qu'un abonnement par cantonnement. Ce n'est donc pas en lien avec la qualité des publications.

## 5. Rapport financier de l'exercice 2019 et budget 2020 ; décharge aux administrateurs

10h52 Vincent Herinckx présente le bilan.

Xavier Delwarte demande des précisions sur la ventilation précise du poste entrées du compte de résultat, Vincent Herinckx apporte les précisions demandées. Willy Delvingt rappelle le besoin d'avoir une comptabilité analytique par projet, regrettant de ne pas avoir pu mettre cela en place durant sa présidence. Marc Dufrêne signale que cette comptabilité analytique a été mise en place récemment de manière parallèle et qu'elle sera officielle à la transmission de notre comptabilité au nouveau bureau comptable.

Guy de Groulart dit qu'il s'est proposé comme « commissaire aux comptes » comme le fait Georges Hoyos dans un certain sens. Il suppose que ce dernier a un rapport sur les comptes et Vincent Herinckx confirme que Georges Hoyos les a validés. Il propose d'apporter son aide à Georges Hoyos, qui décline cette proposition de jouer le rôle de commissaire aux comptes.

~~Signature~~  
Signature  
Signature  
Signature  
Signature

AG 27 Juin 2020



#### 4. Présentation du rapport d'activité 2019

Jessica Delange, Monne Bonnet, Elisabeth Joux, Sébastien Carbonnelle, M. Antoine Hachery, Julien Frouin, Marc Duréne ont présenté le rapport d'activité.

Willie Delvingt signale qu'il faudrait tenir compte des budgets et de la conjoncture financière mondiale à venir pour la réalisation de nos revenus.

Un membre signale que les CEN est d'un niveau étonnant bien inférieur à la revue P&R : un autre membre trouve que ce n'est pas le cas et que c'est simplement sélectionné avec un autre différent. Un membre indique qu'il trouve que la forme (le tout) du P&R est désastreuse.

Sébastien Carbonnelle explique ce qui est prévu à l'avenir par un : 3 CEN + 1 numéro « CEN » avec du contenu de type P&R en fin d'année qui comprendra aussi notre rapport d'activité.

Jean-Michel Jarcis signale que du côté du DNF, l'aspect horizontal des CEN est très bien perçu et très remarqué, cela a un impact très positif.

Christophe Goffin demande si l'investissement pour rédiger les CEN vaut la peine pour si peu de membres actuellement. Ces propos sont appuyés par Pierre Jachas. Sébastien Carbonnelle rappelle que les bénéfices sont difficiles à évaluer (à court terme) et qu'il serait bien de penser à collecter des subventions pour la rédaction de ce type de contenu qui n'existe pas ailleurs.

Catherine Hallet explique les raisons pour lesquelles le DNF avait supprimé de nombreux abonnements au P&R : beaucoup d'agents ne les lisaient pas, le DNF a donc choisi pour des raisons budgétaires de ne plus garder qu'un abonnement par cantonnement. Ce n'est donc pas en lien avec la qualité des publications.

#### 5. Rapport financier de l'exercice 2019 et budget 2020 ; décharges aux administrateurs

10h52 Vincent Henckx présente le bilan

Xavier Delwarte demande des précisions sur la vérification précises du poste entrées du compte de résultat, Vincent Henckx apporte les précisions demandées. Willie Delvingt rappelle le besoin d'avoir une comptabilité analytique par projet, regrettant de ne pas avoir pu mettre cela en place durant sa présidence. Marc Duréne signale que cette comptabilité analytique a été mise en place récemment de manière partielle et qu'elle sera officielle à la transmission de notre comptabilité au nouveau bureau comptable.

Guy de Groulard dit qu'il s'est proposé comme « commissaire aux comptes » comme le fait Georges Hoyos dans un certain sens. Il suppose que ce dernier a un rapport sur les comptes et Vincent Henckx confirme que Georges Hoyos les a vérifiés. Il propose d'appeler son aide à Georges Hoyos, qui decline cette proposition de jouer le rôle de commissaire aux comptes.

En octobre 2019, l'exercice 2018 a été vérifié par un réviseur d'entreprise.

11h04 Xavier Delwarte signale que c'est plus sain pour une asbl d'élire un commissaire aux comptes, c'était obligatoire avec l'ancienne législation des asbl. Vincent Herinckx confirme cette information.

Il faut vérifier si ce commissaire aux comptes doit/peut être membre effectif dans les statuts. Ce qui semble clair pour l'AG, c'est que cette personne ne peut être administrateur/trice.

Georges Hoyos demande que la prochaine réunion de l'OA se penche sur la question. Il est possible de faire appel à un réviseur externe mais le coût est beaucoup plus élevé.

11h06 Marc Dufrêne présente le budget.

Guy de Groulart remarque 20.000 € de frais de communication dans le budget et demande à quoi vont servir les 10.000 € qui ne servent pas aux publications. Sébastien Carbonnelle répond qu'il s'agit des divers supports de communication : flyers, site web, affiches, panneaux dans les réserves naturelles, etc. Jessica Delangre ajoute qu'il est également prévu de revoir toute la communication dans la réserve naturelle de Furfooz, en accord avec la nouvelle charte graphique d'Ardenne & Gaume, pour améliorer la visibilité de l'association.

Dans les 20.000 € de dons et cotisations, on estime environ 15.000 € de cotisations et 5000 € de dons.

Le bilan 2019 et le budget 2020 sont approuvés à la majorité des voix et la décharge aux administrateurs est accordée.

#### ***Bilan des votes***

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstentions</b>	<b>Nombre bulletins</b>
<b>Décharge aux administrateurs</b>	35	22	18	68 papiers 8 électroniques
<b>Bilan 2019</b>	61	1	14	68 papiers 8 électroniques
<b>Budget 2020</b>	53	6	17	68 papiers 8 électroniques

Suite à plusieurs comptages postérieurs à l'AG, pour vérification, il est certain que des membres n'ont pas voté certains points (Décharge : 1 ; Bilan 3 ; Budget 3). Ces absences de vote ont été considérées comme des abstentions.



AG 27 juin 2020



En octobre 2019, l'exercice 2018 a été vérifié par un vérificateur indépendant. L'IAO Xavier Dewandre signale que c'est plus sûr pour nous aussi d'être un commissaire aux comptes, c'est l'obligation avec l'ancienne législation des ASBL. Vincent Herckx confirme cette information.

Il faut vérifier si ce commissaire aux comptes doit être membre effectif dans les statuts. Ce qui semble clair pour l'AG, c'est que cette personne ne peut être administrateur/directeur.

Georges Hayoz demande que la prochaine réunion de l'AG se penche sur la question. Il est possible de faire appel à un vérificateur externe mais le coût est beaucoup plus élevé.

11h08 Marc Dufrène présente le budget.

Guy de Grothart remarque 20.000 € de frais de communication dans le budget et demande à quoi vont servir les 10.000 € qui ne servent pas aux publications. Sébastien Carbonnelle répond qu'il s'agit des divers supports de communication : flyers, site web, affiches, panneaux dans les réserves naturelles, etc. Jessica Deingre ajoute qu'il est également prévu de revoir toute la communication dans la réserve naturelle de Furbos, en accord avec la nouvelle charte graphique d'Ardenne & Gaume, pour améliorer la visibilité de l'association.

Dans les 20.000 € de dons et cotisations, on estime environ 15.000 € de cotisations et 5000 € de dons.

Le bilan 2019 et le budget 2020 sont approuvés à la majorité des voix et le déchargé aux administrateurs est accordé.

Bilan des votes

	Oui	Non	Absentions	Nombre bulletins
Décharge aux administrateurs	32	22	18	68 papiers 8 électroniques
Bilan 2019	61	1	14	68 papiers 8 électroniques
Budget 2020	23	6	17	68 papiers 8 électroniques

Suite à plusieurs comptes rendus à l'AG, pour vérification, il est certain que des membres n'ont pas voté certains points (Décharge : 1 ; Bilan 3 ; Budget 3). Ces absences de vote ont été considérées comme des abstentions.

## 6. Démissions et révocations

11h39 Marc Dufrêne annonce qu'il retire sa candidature comme administrateur. Il exprime sa déception concernant des reproches effectués à son égard et sur la manière dont l'asbl est gérée. Jean-Michel Darcis le remercie pour l'important travail qu'il a effectué pour l'association et le Président Marc Dufrêne quitte la salle avant la fin de l'AG.

11h41 Jean-François Hermanns annonce les administrateurs démissionnaires : Christophe Bauffe, Léon Woué, Corine Dubois-Darcis et Danièle Tellier. Ces démissions sont actées par l'AG.

Jean-François Hermanns annonce que plusieurs membres effectifs demandent la révocation de Pierre Jacobs. Pierre Jacobs demande pourquoi il doit démissionner, estimant que le rapport de Liantis (médecine du travail) suite à la plainte pour harcèlement moral déposée contre lui n'était pas concluant. Jean-François Hermanns souligne que les raisons de cette demande de révocation lui ont déjà été exposées mais ne souhaite pas les décrire devant l'assemblée.

Willy Delvingt s'exprime en son nom et en celui de Didier Bonni sur l'action de Pierre Jacobs chez Ardenne & Gaume durant sa présidence, soulignant la qualité du travail de Pierre Jacobs.

Marc-Antoine Haeghens explique à Pierre Jacobs qu'il sait très bien tout ce qui lui est reproché et énonce quelques faits saisissants à l'assemblée. Marine Bonnet rappelle à Pierre Jacobs que tout ce qui lui a été reproché a été évoqué en réunion de l'OA ces derniers mois et qu'il n'est plus ici question de débattre.

12h08 Pierre Jacobs est révoqué de son poste d'administrateur à la majorité de l'assemblée générale à l'issue du vote.

## 7. Elections au conseil d'administration

12h10 Georges Hoyos rappelle que certains candidats administrateurs n'étaient pas repris sur la liste des nouveaux membres effectifs alors qu'ils n'étaient pas membres effectifs avant cette assemblée générale et pose la question de la légitimité de leurs candidatures. Il propose de réorganiser une nouvelle AG. Cela fait débat. Sébastien Carbonnelle expose que le risque c'est de laisser l'association sans OA valide à l'issue de l'assemblée et que l'organisation d'une AG demande un investissement colossal en temps et argent. Tanguy Verhaeghe propose que le vote se fasse sous réserve qu'une procédure ne les conteste ultérieurement. Catherine Hallet soutient cette proposition. Jean-Michel Darcis dit qu'il faut être pragmatique et suggère de voter. Xavier Delwarte rappelle que l'assemblée générale est souveraine, un vote est donc organisé dans l'assemblée tenante pour savoir si ces candidatures sont acceptées et que le vote peut avoir lieu. Cette proposition est acceptée.

Les candidats nouveaux administrateurs se présentent oralement devant l'AG. Philippe Corbeel se présente au travers d'une vidéo, étant retenu ailleurs par d'autres obligations.

*(Handwritten signatures and initials)*  
S  
AB  
M  
B

AG 27 Juin 2022



### 5. Démission et révocation

1309 Marc Dufréne annonce qu'il ne se présente pas comme administrateur. Il exprime sa déception concernant les résultats obtenus à son égard et sur la manière dont l'association gère. Jean-Michel Garcia le remercie pour l'important travail qu'il a effectué pour l'association et le Président Marc Dufréne lui fait la salut avant la fin de l'AG.

1310 Jean-François Hermans annonce les administrateurs démissionnaires : Christophe Bauffe, Léon Wouf, Conne Guibot-Garcia et Dorothea Lallier. Ces démissions sont actées par l'AG.

Jean-François Hermans annonce que plusieurs membres effectifs demandent la révocation de Pierre Jacobs. Pierre Jacobs demande pourquoi il doit démissionner, estimant que le rapport de l'audit (médecine du travail) suite à la plainte pour harcèlement moral déposée contre lui n'était pas concluant. Jean-François Hermans souligne que les raisons de cette demande de révocation lui ont déjà été exposées mais ne soulève pas les décors devant l'assemblée.

Willy Delvaux s'exprime en son nom et en celui de Didier Bonni sur l'action de Pierre Jacobs chez Ardennes & Gaurus durant sa présidence, soulignant la qualité du travail de Pierre Jacobs.

Marc-Antoine Hargreaves explique à Pierre Jacobs qu'il sait très bien tout ce qui lui est reproché et énonce quelques faits saisisants à l'assemblée. Marc-Antoine rappelle à Pierre Jacobs que tout ce qui lui a été reproché a été évoqué en réunion de l'AG ces derniers mois et qu'il n'est plus ici question de débattre.

1308 Pierre Jacobs est révoqué de son poste d'administrateur à la majorité de l'assemblée générale à l'issue du vote.

### 7. Elections au conseil d'administration

1310 Georges Hoyos rappelle que certains candidats administrateurs n'ont pas repris sur la liste des nouveaux membres effectifs, alors qu'ils n'étaient pas membres effectifs avant cette assemblée générale et pose la question de la légitimité de leurs candidatures. Il propose de réorganiser une nouvelle AG. Cela fait débat. Sébastien Carbonnelle expose que le risque c'est de laisser l'association sans CA valide à l'issue de l'assemblée et que l'organisation d'une AG demande un investissement colossal en temps et argent. Tanguy Verhaeghe propose que le vote se fasse sous réserve qu'une procédure ne soit contestée ultérieurement. Christophe Hallett soutient cette proposition. Jean-Michel Garcia dit qu'il faut être pragmatique et suggère de voter. Xavier Delvaux rappelle que l'assemblée générale est souveraine, un vote est donc organisé dans l'assemblée générale pour savoir si les candidatures sont acceptées et que le vote peut avoir lieu. Cette proposition est acceptée.

Les candidats nouveaux administrateurs se présentent oralement devant l'AG. Philippe Corbeel se présente au travers d'une vidéo. Il est retenu ailleurs par d'autres obligations.



Sébastien Carbonnelle annonce qu'il a posé sa candidature il y a plusieurs mois, souhaitant une représentation des employés dans l'OA, mais qu'en raison de sa démission prenant cours fin du mois, il retire sa candidature.

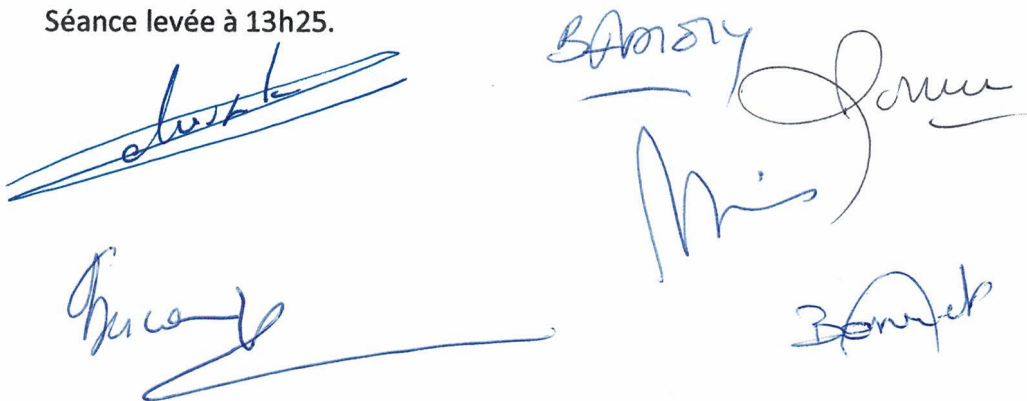
On procède au vote secret pour l'élection des administrateurs.

**Décompte des votes**

Candidat.e.s	Oui	Non	Abstention	Pourcentage pour
<b>Mme Bénédicte AMORY</b>	62	6	7	91,18
<b>Mme Charlotte DESCAMPS</b>	61	6	8	91,04
<b>Mr Xavier DELWARTE</b>	60	9	6	86,96
<b>Mr Jean-Luc TAZIAUX</b>	57	9	9	86,36
<b>Mr Nicolas DETIFFE</b>	54	10	11	84,38
<b>Mr Thomas HENNERESSE</b>	52	18	5	74,29
<b>Mr Philippe CORBEEL</b>	49	22	4	69,01
<b>Mr Willy DELVINGT</b>	34	32	9	51,52
<b>Mr Vincent HERINCKX</b>	20	52	3	27,78

13h19 Les résultats sont annoncés. 8 postes sont disponibles. Willy Delvingt obtient la majorité mais le nombre de postes à pourvoir est déjà atteint. Vincent Herinckx ne reçoit pas la majorité des votes.

Séance levée à 13h25.



Handwritten signatures in blue ink, including names like Amory, Jeanne, Mis, and Bonifet.

  
  
 BA  
 B

AG 27 juin 2020



Sébastien Carbonnelle annonce qu'il a posé sa candidature il y a plusieurs semaines. Il a plusieurs candidatures. Une représentation des employés dans l'OA, mais qu'en raison de sa démission prenant cours fin du mois, il retire sa candidature.

On procède au vote secret pour l'élection des administrateurs.

Candidat.e.s	Oui	Non	Abstention	Pourcentage pour
Mme Bénédicte AMORY	62	6	7	91,78
Mme Charlotte DESCAMPS	61	6	8	91,04
Mr Xavier DELWART	60	9	6	88,56
Mr Jean-Luc TAXIAUX	57	9	9	86,36
Mr Nicolas DETIFFE	54	10	11	84,38
Mr Thomas HENNERESSE	52	18	5	74,29
Mr Philippe CORBEEI	49	22	4	69,01
Mr Willy DELVINGT	34	32	9	51,52
Mr Vincent HERBACHE	20	52	3	27,78

13h19 Les résultats sont annoncés. 8 postes sont disponibles. Willy Delvingt obtient la majorité mais le nombre de postes à pourvoir est déjà atteint. Vincent Herbache ne reçoit pas la majorité des votes.

Séance levée à 13h25




**Registre des membres effectifs de l'ASBL Ardenne & Gaume - Année 2020**

Mise à jour du : 21/7/2020 par Elisabeth Jowa, Administratrice

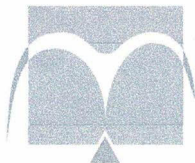
Nbre	Nom	Prénom	Domicile légal (personne physique) ou Siège social (personne morale)
1	Amory	Bénédicte	Square de l'Europe, 20 B-1150 Bruxelles
2	Baufe	Christophe	Chaussée du Roi Baudoin, 185 B-7030 Saint Symphorien
3	Bonaventure	Matthieu	Rue du Centre, 15/4 B-1460 Virginal
4	Bonnet	Marine	Rue d'Henripont, 12 B-7190 Ecaussines
5	Bonni	Didier	Rue d'Aix, 21 B-4850 Moresnet
6	Bouteligier	Ludovic	Rue Saint Georges, 86 B-1050 Bruxelles
7	Carbonnelle	Sébastien	Place Saint-Lambert, 2 B-5660 Couvin
8	Chantraine	Françoise	Chemin du Bois des Récollets, 64 B-4910 Jehanster
9	Charlot	Marie-Eve	Rue de la Grêle, 1 B-5500 Dinant
10	Clesse	Bernard	Rue du Bailli, 3 B-5600 Fagnolle
11	Coos	Benjamin	Place Saint-Lambert, 3 B-5660 Aublain
12	Coppens	Clyde	Rue des Ramiers, 27 B-5500 Dinant
13	Corbeel	Philippe	Rue de la Boverie, 12 B-6921 Chanly
14	Corhay	François	Parc du Bay Bonnet, 8/43 B-4620 Fléron
15	d'Ansembourg	Sophie	Avenue de l'Arbalète, 42 B-1170 Bruxelles
16	Darcis	Jean-Michel	Chemin de Messe, 10 B-4920 Aywaille
17	De Groulart	Guy	Rue Ferdinand Spineux, 9 B-4130 Esneux
18	De Jaegere	Romain	Rue de Bossontienne, 26 B-5170 Lesve
19	de Seille	Benoit	Rue Haute, 52 B-6769 Sommethonne
20	Delaitte	Sébastien	Rue Emile Vandervelde, 26 B B-4570 Marchin
21	Delangre	Jessica	Rue Nanon, 7/3 B-5000 Namur
22	Delayahe	Laurence	Avenue Docteur Schweitzer, 2 B-5530 Godinne
23	Delvingt	Willy	Chemin de Pottisseau, 124 B-5100 Wepion
24	Delwarte	Xavier	Avenue Félicien Rops, 1/21 B-5000 Namur
25	Demant	Yves	Rue de Chêne Jacqueline, 23 B-5020 Malonne
26	Descamps	Charlotte	Rue de Strichon, 83 B-1495 Tilly
27	Deschuyteneer	Claude	Avenue Astrid, 4 B-7860 Lessines
28	Detiffe	Nicolas	Rue du Rivaqe, 8 B-7170 Manage
29	Devillers	Christine	Avenue des Cottages, 4 B-4900 Spa
30	Dewitte	Thierry	Chaussée de Givet, 21 B-5660 Mariembourg
31	Dubois	Corine	Chemin de Messe, 10 B-4920 Aywaille
32	Dufrène	Marc	Rue Bruno 8/4 B-5000 Namur
33	Dumoulin	René	Rue Longchamp, 17 B-4920 Aywaille
34	Ertz	Damien	Karel Trekelstraat, 26 B-1800 Vilvoorde
35	Georges	Mikaël	Rue de la Chapelle, 2 B-6900 Harqimont
36	Goffaux	Philippe	Avenue Fr. van Kalken, 8/bte 71 B-1070 Bruxelles
37	Goffin	Christophe	Wespin, 23 B-5500 Dinant
38	Goret	Thibault	Rue des Firmandes, 30 B- 5570 Feschaux
39	Guidez	Morgan	Rue de la Potale, 1/ 5 B-5570 Beauraing
40	Guillaume	Arielle	Rue des Fondrys, 13/2 B-5660 Gonrieux
41	Haeghens	Marc-Antoine	Rue de l'Ywoigne, 14 B-5590 Chevetogne
42	Hallet	Catherine	Rue des Biches, 5 B-5500 Dinant
43	Henneresse	Thomas	Rue de Cariqnan, 17 B-6820 Florenville
44	Herinckx	Sophie	Avenue Baron d'Huart, 213 B-1950 Kraainem
45	Herinckx	Vincent	Avenue Baron d'Huart, 213 B-1950 Kraainem
46	Hermanns	Françoise	Avenue de Spa, 8 B-4800 Verviers
47	Hermanns	Jean-François	Rue Guillaume Lekeu, 31 B-4820 Heusy
48	Hoper	Christine	Rue de la Station, 39 B-7912 Derqneau
49	Hoyos	Georges	Rue du Camp Romain, 80 B-5500 Furfooz
50	Hubert	Quentin	Rue des Carrières, 5 B-5670 Viroinval
51	Jacob	Jean-Paul	Grand Rue, 34 B-6747 Châtillon
52	Jacobs	Pierre	Blauwendries, 1/22 B-3090 Overijse
53	Jacquemart	Anne-Laure	Rue du Ruchaux, 1C B-1490 Court-Saint-Etienne
54	Jowa	Elisabeth	Monceau, 21 B-4987 Stoumont
55	Kaiser	Aurélien	Rue d'Assenois, 16 R/1 B-6600 Bastogne
56	Lambion	Alexandre	Rue des Buis, 10 B-4000 Liège
57	Leblon	Rémy	Rue Forge Hosselet, P.CH 14 B-5660 Couvin
58	Leyman	Michael	Rue Colas Jean, 72 B-6464 L'Escaillère
59	Lezaca	Sébastien	Rue du Bois d'Hymière, 43 B-6280 Gerpinnes
60	Libiouille	Cécile	Avenue des Ardennes, 108 B-4130 Tilf
61	Martens	Johanna	Rue des Basjaunes, 19 B-1490 Court-Saint-Etienne
62	Massart	Lionel	Rue de Mossiat, 4 B-5570 Recoqne
63	Minguet	Roland	Rue du Houmier, 90 B-4140 Sprimont
64	Nyssen	Pierrette	Rue de Dave, 682 B-5100 Namur
65	Paquay	Marc	Rue de Focant, 17 B-5564 Wanlin
66	Poisson	Daniel	Rue de la Libération, 5 B-1460 Virginal
67	Poncelet	Corentin	Rue des Jardins, 63 B-5540 Walsort
68	Preud'homme	Julien	Rue Commune 56 B-6210 Rèves
69	Raquez	Jean-Pierre	Rue du Charme, 25 B-5550 Nafraiture (Vresse s/ Semois)
70	Renneson	Jean-Luc	Rue de l'Eglise, 30 B-6724 Marbehan
71	Roberfroid	Olivier	Rue de l'Adoption, 28 B- 5660 Mariembourg
72	Rongvaux	Michel	Rue du Charmois, 14A B-6810 Chiny
73	Rose	Louis	Rue Nicolas Midrez, 32 B-4910 Polleur (Theux)
74	Rosengarten	Dominique	Rue Mitoyenne, 204 B B-4710 Lontzen
75	Salme	Michael	Rue des Fossettes, 6 B-4920 Aywaille
76	Scheldeman	Kristof	Kaperstraat, 15 B-9000 Gent
77	Schillemans	Peggy	Jan Van Rijswijklaan, 164/24 B-2020 Antwerpen
78	Schmidt	Gérard	Rue des Sept fontaines, 55 B-6792 Halanzy
79	Sterckx	Eric	Rue aux Petites Croix, 54 B 4920 Aywaille
80	Taziaux	Jean-Luc	Charreau de Dréhance, 23 B- 5500 Dinant
81	Tellier	Daniele	Rue du Roitelet, 7A B-1170 Bruxelles
82	Thonon	Philippe	Rue Ste-Anne, 162 B-6637 Fauvillers (Wisembach)
83	Tyteca	Daniel	Rue Long Tienne, 2 B-5580 Ave et Auffe
84	Vandevyvre	Xavier	Rue Notre Dame du Vivier, 51 5024 Marche-les-Dames
85	Verhaeghe	Tanguy	Rue Georges Attout, 70A/ boîte 2 B-5004 Bouge (Namur)
86	Vermeulen	Cédric	Avenue Jean Volders, 47/3 B-1060 Bruxelles
87	Vranckx	Peter	Chaussée des Pélerins, 33 B-5504 Foy Notre-Dame
88	Woue	Léon	Rue du Cimetière d'Honneur, 35 B-5660 Mariembourg

Deposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant le  
- 3 AOUT 2020  
Le greffier

**COPIE**  
L'ASBL

M = Bond  
Dunay  
BAO  
check





Service public fédéral  
Justice

FORMULAIRE II - PERSONNES MORALES

Volet A

Remplir en lettres capitales	Modification de l'immatriculation dans la BCE
	<b>Identification</b>
<p>A l'exception du numéro d'entreprise et du nom actuelle (2°a), il y a lieu de compléter dans le formulaire entier uniquement la rubrique concernée par la modification</p>	<p>1° <u>Numéro d'entreprise</u> : <b>0407.791.760</b></p> <p>2° a) <u>Nom actuel</u>            (en entier) : <b>Ardenne et Gaume</b></p> <p>b) <u>Nouveau nom</u>            (en entier) :            (en abrégé) :            Sigle éventuel :</p>
<p>Il y a lieu de mentionner par préférence l'adresse de la succursale en Belgique</p> <p>Veuillez choisir</p>	<p>3° <u>Forme légale</u>            (en entier) : association sans but lucratif</p> <p>4° <u>Siège</u>            Rue : du Camp Romain            N° : 79                      Boîte :            Code Postal : 5500              Localité : Furfooz            Pays : Belgique</p> <p>Lorsque le siège n'est pas situé en Belgique, préciser l'adresse de la succursale en Belgique.</p> <p>Rue :            N° :                      Boîte :            Code postal :              Localité :</p> <p>5° <u>Cessation de la personne morale à la suite d'une - veuillez choisir - par absorption par les personnes morales suivantes :</u></p> <p>Nom :            N° d'entreprise :</p> <hr/> <p>Nom :            N° d'entreprise :</p> <hr/> <p>Nom :            N° d'entreprise :</p>

Volet B

Utiliser le Formulaire I

elwat BA  
 g  
 V  
 BA



Service public fédéral  
 Justice

Rémunéré en lettres  
 capitales

Modification de l'immatriculation dans la BCE

Identification

A réception du numéro  
 d'entreprise et du nom  
 actuel (2 a) il a fallu  
 compléter dans le  
 formulaire en 2  
 sous-sections la section  
 concernant les  
 modifications

1° Numéro d'entreprise : 0407.781.780

2° a) Nom actuel

(en entier) : Ardennes et Gamme

b) Nouveau nom

(en entier)

(en abrégé)

Signe éventuel :

3° Forme légale

(en entier) : association sans but lucratif

4° Siège

Rue : de Camp Romain

N° : 29 Boîte :

Code Postal : 5500 Localité : Fumay

Pays : Belgique

Lorsque le siège n'est pas situé en Belgique, préciser l'adresse de la succursale en Belgique

Il y a lieu de mentionner par  
 ailleurs l'adresse de la  
 succursale en Belgique

Rue :

N° : Boîte :

Code postal : Localité :

5° Cession de la personne morale à la suite d'une - veuillez choisir - par absorption par  
 les personnes morales suivantes :

Veuillez choisir

Nom :

N° d'entreprise :

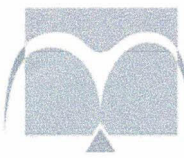
Nom :

N° d'entreprise :

Nom :

N° d'entreprise :

Utiliser le Formulaire :



COPIE

**Mentions à indiquer par le greffe**

Immatriculé au greffe du tribunal de l'entreprise de

Numéro d'entreprise :



Deposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant le

- 3 AOUT 2020

Le *[Signature]*  
Le greffier Visa du greffier

Service public fédéral  
Justice

Utiliser autant de Volets C que nécessaire

- (1) Choisissez la lettre N ou C, selon qu'il s'agit d'une nomination (N) ou d'une cessation (C) des fonctions
- (2) Numéro du registre national pour les personnes physiques, numéro du registre bis pour les non-résidents ou numéro d'entreprise pour les personnes morales
- (3) Choisir :
  - administrateur
  - gérant
  - représentant permanent personne morale
  - représentant permanent suppléant
  - membre du Conseil de Surveillance
  - membre du Conseil de Direction
  - membre du Comité de Direction
  - liquidateur
  - représentant légal
- (4) Date à laquelle la nomination ou la cessation de la fonction devient effective
- (5) Choisir :
  - personne déléguée à la gestion journalière
  - administrateur délégué
  - pour les OFP, la mise de la politique générale de l'organisme

**Volet C Données supplémentaires**

1° Montant du capital (montant minimum pour les sociétés d'investissement)(le cas échéant)

Devise : Montant :

2° Date de l'acte constitutif :

3° Arrivée du terme (uniquement pour les personnes morales à durée limitée) :

4° Administration, représentation et liquidation (le cas échéant + mention du représentant permanent de la personne morale et du représentant légal de la succursale) :

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou dénomination et forme légale	Qualité (3)	Date (4)
N	88.10.20-117.37	HENNERESSE Thomas	administrateur	27/06/2020
N	50.07.22-023.28	TAZIAUX Jean-Luc	administrateur	27/06/2020
C	69.10.16-157.09	BAUFFE Christophe	administrateur	27/06/2020
C	59.01.22-272.23	DUBOIS Corine	administratrice	27/06/2020
C	39.01.31-04842	TELLIER Danièle	administratrice	27/06/2020

5° Gestion journalière des personnes morales :

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou dénomination et forme légale	Qualité (5)	Date (4)
--				
--				
--				
--				
--				

(6) Le cas échéant

6° Exercice social (date de fin : JJ / MM) :

7° Assemblée générale ordinaire (6) :

8° Date de la dissolution volontaire (6) :

9° Date de la clôture de la liquidation (6) :

Uniquement pour les personnes morales étrangères

10° Nom du registre :

Numéro d'identification :

11° Adresse e-mail (6) :

12° Site internet (6) : www.

Veuillez choisir

Le soussigné, Bénédicte Amory, Marine Bonnet, Xavier Delwarte, Charlotte Descamps, Elisabeth Jowa, Jean-Luc Taziaux agissant comme administrateur,, certifie la présente déclaration sincère et complète.

Fait à Namur, le 26/07/2020

Signature formulaire

*[Signature]*

(Signature)

*[Signatures: Amory, Bonnet, Delwarte, Descamps, Jowa, Taziaux]*





*Handwritten signatures and initials: 'G', 'A', 'J', 'AA', 'BB'.*

Données supplémentaires

- 1° Montant du capital (montant minimum pour les sociétés d'investissement) (le cas échéant)  
Montant : \_\_\_\_\_ Devise : \_\_\_\_\_
- 2° Date de l'acte constitutif : \_\_\_\_\_
- 3° Année du terme (uniquement pour les sociétés morales à durée limitée) : \_\_\_\_\_

4° Administration, représentation et liquidation (le cas échéant) :  
Nom et prénom ou désignation de la personne morale et du représentant légal de la succursale :

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou désignation et forme légale	Qualité (3)	Date (4)
N	88 10 20-117 31	HENNERESSE Thomas	administrateur	27/06/2020
N	80 07 22-023 28	TAZIAUX Jean-Luc	administrateur	27/06/2020
C	89 10 18-127 08	BARRE Christophe	administrateur	27/06/2020
C	89 01 22-272 28	DUBOIS Gagne	administratrice	27/06/2020
C	89 01 31-048 42	TELLIER Danièle	administratrice	27/06/2020

5° Gestion journalière des personnes morales

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou désignation et forme légale	Qualité (3)	Date (4)

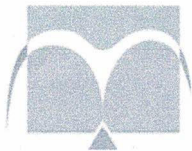
- 6° Exercice social (date de fin : JJ / MM) : \_\_\_\_\_
- 7° Assemblée générale ordinaire (O) : \_\_\_\_\_
- 8° Date de la dissolution volontaire (V) : \_\_\_\_\_
- 9° Date de la clôture de la liquidation (L) : \_\_\_\_\_

10° Nom du registraire : \_\_\_\_\_ Numéro d'identification : \_\_\_\_\_  
 11° Adresse e-mail (E) : \_\_\_\_\_ 12° Site Web (W) : \_\_\_\_\_

Le soussigné/bénédicté Amy, Manne Bonnet, Xavier Delwarte, Charlotte Descamps, Elisabeth Joux, Jean-Luc Taziaux agissant comme administrateur, certifie la présente décision en annexe et complète

Fait à Namur, le 26/07/2020

(Signature)



Service public fédéral  
Justice

## Mentions à indiquer par le greffe

Immatriculé au greffe du tribunal de l'entreprise de

Numéro d'entreprise :

Le

Sceau du tribunal

Visa du greffier

Utiliser autant de Volets C que nécessaire

- (1) Choisissez la lettre N ou C, selon qu'il s'agit d'une nomination (N) ou d'une cessation (C) des fonctions
- (2) Numéro du registre national pour les personnes physiques, numéro du registre bis pour les non-résidents ou numéro d'entreprise pour les personnes morales
- (3) Choisir :
- administrateur
  - gérant
  - représentant permanent personne morale
  - représentant permanent suppléant
  - membre du Conseil de Surveillance
  - membre du Conseil de Direction
  - membre du Comité de Direction
  - liquidateur
  - représentant légal
- (4) Date à laquelle la nomination ou la cessation de la fonction devient effective
- (5) Choisir :
- personne déléguée à la gestion journalière
  - administrateur délégué
  - pour les OFP, la mise de la politique générale de l'organisme

## Volet C

## Données supplémentaires

1° Montant du capital (montant minimum pour les sociétés d'investissement)(le cas échéant)

Devise : Montant :

2° Date de l'acte constitutif :

3° Arrivée du terme (uniquement pour les personnes morales à durée limitée) :

4° Administration, représentation et liquidation (le cas échéant + mention du représentant permanent de la personne morale et du représentant légal de la succursale) :

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou dénomination et forme légale	Qualité (3)	Date (4)
N	59.05.29-296.11	AMORY Bénédicte	administratrice	27/06/2020
N	91.01.17-284.57	DESCAMPS Charlotte	administratrice	27/06/2020
N	66.07.13-029.46	CORBEEL Philippe	administrateur	27/06/2020
N	69.01.19-035.75	DELWARTE Xavier	administrateur	27/06/2020
N	81.06.28-09730	DETIFFE Nicolas	administrateur	27/06/2020

5° Gestion journalière des personnes morales :

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou dénomination et forme légale	Qualité (5)	Date (4)
--				
--				
--				
--				
--				

(6) Le cas échéant

6° Exercice social (date de fin : JJ / MM) :

7° Assemblée générale ordinaire (6) :

8° Date de la dissolution volontaire (6) :

9° Date de la clôture de la liquidation (6) :

Uniquement pour les personnes morales étrangères

10° Nom du registre :

Numéro d'identification :

11° Adresse e-mail (6) :

12° Site internet (6) : www.

Veuillez choisir

Le soussigné, Bénédicte Amory, Marine Bonnet, Xavier Delwarte, Charlotte Descamps, Elisabeth Jowa, Jean-Luc Taziaux agissant comme administrateur, certifie la présente déclaration sincère et complète.

Signature  
formulaire

Fait à Namur, le 26/07/2020

(Signature)

  
  
  
  
 Visa du greffier

Mentions à insérer  
 Numéro d'entreprise  
 Le  
 Secrétaire du tribunal

Justice  
 Service public fédéral

Données supplémentaires

1° Montant du capital (montant minimum pour les sociétés d'investissement) (le cas échéant)  
 Montant :  
 2° Date de la constitution  
 3° Adresse du siège (indiquer pour les personnes morales à durée limitée)

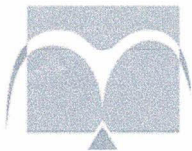
4° Administration, représentation et liquidation (le cas échéant) mention du représentant permanent de la personne morale et du représentant légal de la succursale :  
 5° Gestion journalière des personnes morales :

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou dénomination et forme légale	Qualité (3)	Date (4)
N	81 08 28-00130	DETIFRE Nicolas	administrateur	27/08/2020
N	88 04 18-025 78	DEWARTE Xavier	administrateur	27/08/2020
N	68 07 12-028 48	CORBIEU Philippe	administrateur	27/08/2020
N	81 01 13-284 87	DESGAMPS Charlotte	administratrice	27/08/2020
N	89 08 28-288 11	AMORY Bénédicte	administratrice	27/08/2020

6° Exercice social (date de fin : JJ/MM)  
 7° Assemblée générale ordinaire (A)  
 8° Date de la dissolution volontaire (B)  
 9° Date de la clôture de la liquidation (C)  
 10° Numéro du registre :  
 11° Adresse e-mail (E)  
 12° Site internet (G) : www

Veuillez choisir :  
 Le soussigné, BÉNÉDICTE AMORY, Manne Bonnet, Xavier Dewarte, Charlotte Descombes, Élisabeth Joux, Jean-Luc Tardieu, gère en tant qu'administrateur, le certifié la présente de l'actuelle société et complète  
 Fait à Namur, le 26/07/2020  
 (Signature)





Service public fédéral  
Justice

## Mentions à indiquer par le greffe

Immatriculé au greffe du tribunal de l'entreprise de

Numéro d'entreprise :

Le

Sceau du tribunal

Visa du greffier

Utiliser autant de Volets C que nécessaire

- (1) Choisissez la lettre N ou C, selon qu'il s'agit d'une nomination (N) ou d'une cessation (C) des fonctions  
 (2) Numéro du registre national pour les personnes physiques, numéro du registre bis pour les non-résidents ou numéro d'entreprise pour les personnes morales  
 (3) Choisir :  
 - administrateur  
 - gérant  
 - représentant permanent personne morale  
 - représentant permanent suppléant  
 - membre du Conseil de Surveillance  
 - membre du Conseil de Direction  
 - membre du Comité de Direction  
 - liquidateur  
 - représentant légal  
 (4) Date à laquelle la nomination ou la cessation de la fonction devient effective  
 (5) Choisir :  
 - personne déléguée à la gestion journalière  
 - administrateur délégué  
 - pour les OFP, la mise de la politique générale de l'organisme

## Volet C Données supplémentaires

1° Montant du capital (montant minimum pour les sociétés d'investissement)(le cas échéant)

Devise : Montant :

2° Date de l'acte constitutif :

3° Arrivée du terme (uniquement pour les personnes morales à durée limitée) :

4° Administration, représentation et liquidation (le cas échéant + mention du représentant permanent de la personne morale et du représentant légal de la succursale) :

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou dénomination et forme légale	Qualité (3)	Date (4)
C	39.02.24-131.79	WOUE Léon	administrateur	27/06/2020
C	43.04.19-249.15	JACOBS Pierre	administrateur	27/06/2020
C	61.08.18-243.69	DUFRENE Marc	administrateur	27/06/2020
C	70.01.05-221.39	HERINCKX Vincent	administrateur	27/06/2020
C				

5° Gestion journalière des personnes morales :

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou dénomination et forme légale	Qualité (5)	Date (4)
--				
--				
--				
--				
--				

(6) Le cas échéant

6° Exercice social (date de fin : JJ / MM) :

7° Assemblée générale ordinaire (6) :

8° Date de la dissolution volontaire (6) :

9° Date de la clôture de la liquidation (6) :

Uniquement pour les personnes morales étrangères

10° Nom du registre :

Numéro d'identification :

11° Adresse e-mail (6) :

12° Site internet (6) : www.

Veuillez choisir

Le soussigné, Bénédicte Amory, Marine Bonnet, Xavier Delwarte, Charlotte Descamps, Elisabeth Jowa, Jean-Luc Taziaux, agissant comme administrateur,, certifie la présente déclaration sincère et complète.

Signature  
formulaire

Fait à Namur, le 26/07/2020

(Signature)

*Handwritten signatures and initials:*  
 - Top left: *de*  
 - Middle left: *AA*  
 - Middle left: *BB*  
 - Middle left: *CC*  
 - Middle left: *DD*

Mentions à indiquer par le gérant  
 Numéro d'entreprise  
 Numéro de l'entreprise  
 Vies du gérant  
 Vies du gérant

Justice  
 Justice

**Données supplémentaires**

- 1. Montant du capital (montant minimum pour les sociétés à responsabilité limitée) : Montant
- 2. Date de l'acte constitutif
- 3. Année du terme (uniquement pour les personnes morales à durée limitée)

4. Administration, représentation et liquidation (le cas échéant) : mention du représentant permanent de la personne morale et du représentant légal de la succursale :

(1) Numéro	(2) Nom et prénom ou dénomination et forme légale	(3) Qualité	(4) Date
C	WOLLE Ivan	administrateur	27/08/2020
C	JACOBS Pierre	administrateur	27/08/2020
C	DURENE Marc	administrateur	27/08/2020
C	HERINCKX Vincent	administrateur	27/08/2020

5. Gestion journalière des personnes morales :

(1) Numéro	(2) Nom et prénom ou dénomination et forme légale	(3) Qualité	(4) Date

- 6° Exercice social (date de fin) (1) (11M)
- 7° Assemblée générale ordinaire (8)
- 8° Date de la dissolution volontaire (8)
- 9° Date de la clôture de la liquidation (8)
- 10° Nom du registre : Numéro d'identification :
- 11° Adresse e-mail (8) ; 12° Site Internet (8) ; www :

Le soussigné, Bénédicte Amory, Manine Bonnet, Xavier Dewaere, Charlotte Descamps, Elisabeth Joux, Jean-Luc Taziux agissant comme administrateur, certifie la présente déclaration sincère et complète.  
 Fait à Namur, le 28/07/2020  
 (Signature)